



N/REF KR 2025.195

DECISION N° 27/2025

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OBJET – Préparation, passation, exécution et règlement des marchés, contrats et accords-cadres, d'un montant inférieur à un seuil fixé à 214 000 € H.T., et avenants n'entraînant pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 %

Le Maire de la Commune de LEMPDES

- **CONSIDERANT** les travaux prévus pour la réfection de la toiture de la Halle ;
- **CONSIDERANT** la consultation lancée par procédure adaptée ouverte en vertu des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

◆ D E C I D E ◆

Article 1 Un marché pour la réfection de la toiture de la Halle est passé avec l'entreprise MCA LAZARO pour le montant de 85 457,82 € HT soit 102 549,38 € TTC. L'offre choisie est l'offre de base.

Article 2 Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 09 mai 2025

Le Maire

Henri GISSELBRECHT

